

**DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE**

**COMMUNE DE NEUVY SUR LOIRE**



**SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N°74a  
situé à l'intersection de la ligne de Moret les Sablons à Lyon  
par Saint Étienne et du chemin pour piétons sur le territoire  
de la commune de Neuvy sur Loire**

## **ENQUETE PUBLIQUE**

**Ouverture le lundi 7 janvier 2019 et fermeture le vendredi 18 janvier 2019  
par arrêté N° 58-2018-12-12-001 de la Préfecture de la Nièvre en date du 12  
décembre 2018**

## **PROCES VERBAL**

**Josette DESBORDES**

**1 Route de la croix sainte marie  
58350 Châteauneuf-val-de-bargis**

**Désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire  
par Arrêté N° 58-2018-12-12-001 de la Préfecture de la Nièvre en date du  
12 décembre 2018**

## **SOMMAIRE**

**P2**

- |                                                                                                         |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1) Demande de la SNCF</b>                                                                            | <b>P3</b> |
| <b>2) Généralités</b>                                                                                   | <b>P3</b> |
| <b>3) Visite des lieux</b>                                                                              | <b>P3</b> |
| <b>4) Participation du public</b>                                                                       | <b>P3</b> |
| <b>5) Registre d'enquête</b>                                                                            | <b>P3</b> |
| <b>6) Observations et propositions consignées<br/>au registre d'enquête</b>                             | <b>P4</b> |
| <b>7) Observations et propositions adressées au<br/>commissaire enquêteur par lettre ou note écrite</b> | <b>P4</b> |

## **1) Demande de la SNCF**

La Direction Générale des Opérations et de la Production Sud-Est, infra pôle Auvergne-Nièvre de la SNCF Réseau est représentée par monsieur Christophe FRADIN responsable du Pôle Technique Groupe Voie. Il a en effet demandé à la préfecture de la Nièvre d'engager la procédure administrative en vue de supprimer le passage à niveau N°74a situé à l'intersection de la ligne de Moret-les-Sablons à Lyon par Saint-Etienne et du chemin piétonnier sur le territoire de la commune de Neuvy-sur-Loire. Courrier en date du 19 novembre 2018.

## **2) Généralités**

- L'enquête publique concerne la SNCF, La Direction Générale des Opérations et de la Production Sud-Est et la commune de Neuvy-sur-Loire.
- L'enquête s'est déroulée du lundi 7 janvier 2019 au vendredi 18 janvier 2019 soit pendant 12 jours consécutifs.
- Le dossier, de suppression du passage à niveau N°74a pour piétons, et les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non-mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ont été mis à la disposition du public à la mairie de Neuvy-sur-Loire pendant toute la durée de l'enquête.
- Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public en mairie de Neuvy-sur-Loire les jours suivants :

Lundi 7 janvier 2019 de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi 18 janvier 2019 de 14 h 00 à 17 h 00

### **3) Visite des lieux**

Le commissaire enquêteur a visité les lieux le jeudi 27 décembre 2018. L'affichage était bien en place sur les lieux. L'affichage en mairie concernant l'avis d'ouverture de l'enquête était lisible.

### **4) Participation du public**

Lors des permanences du commissaire enquêteur, aucune personne ne s'est présentée afin de consulter le dossier d'enquête et/ou obtenir des informations ou des précisions sur le dossier.

### **5) Registre d'enquête**

A la fin de l'enquête, le registre ouvert à la mairie de Neuvy-sur-Loire pour recueillir les observations, propositions et contre propositions du public, a été clos et signé par le commissaire enquêteur. Il a été constaté que personne n'a porté d'observation sur le registre d'enquête.

### **6) Observations et propositions consignées au registre d'enquête**

Première permanence le lundi 7 janvier 2019 de 9 h 00 à 12 h 00

Personne ne s'est présenté.

Deuxième et dernière permanence le vendredi 18 janvier 2019 de 14 h 00 à 17 h 00

Personne ne s'est présenté.

**7) Observations et propositions adressées au commissaire enquêteur par lettre ou note écrite**

Le commissaire enquêteur n'a pas reçu de lettre pendant la durée de l'enquête.

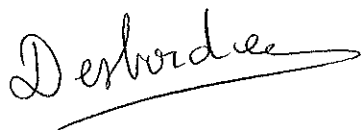
Monsieur Patrick BONDEUX ( maire de la commune de Neuvy-sur-Loire ) a envoyé un courrier à monsieur Hervé EMONIN propriétaire de la maison de garde barrières pour l'informer de l'enquête. ( annexe n°7 )

Le 18 janvier 2019 la mairie n'avait reçu aucune réponse à ce courrier.

Fait à CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS,

Le samedi 2 février 2019

Le commissaire enquêteur



J DESBORDES